

**Séance 3. Les voies complexes et paradoxales de l'émancipation : le rôle des communautés villageoises**

**Doc. 1. Transactions d'Humbert, dauphin de viennois, prince du briançonnais, avec les syndics et procureurs des communautés de la principauté du Briançonnais en Dauphiné<sup>1</sup>, 1343.**

"Art. XXXV : ledit Seigneur Dauphin voulant favoriser de plus en plus sujets et habitants des Communautés du Briançonnais, a décidé, statué et ordonné qu'ils seront tous, sans exception, tenus et regardés désormais comme hommes libres, francs et bourgeois et qu'il rendront hommage audit Seigneur Dauphin en baisant son anneau ou la paume supérieure de sa main, ainsi que les hommes francs et libres et non les deux pouces dudit Seigneur, comme font les gens du peuple.

Art. VIII : ledit Seigneur Dauphin a voulu accorder auxdites Communautés le pouvoir et la faculté d'imposer elles-mêmes et de lever des deniers sur les habitants et chaque personne particulière desdites Communautés avec liberté de s'assembler pour leurs nécessités et affaires communes, relatives à tout ce qui peut les intéresser, et autres choses licites et nécessaires...

Art. XVII... puissent en tout temps faire des béals, (petits canaux d'irrigation) canaux et conduits; prendre les eaux aux rivières et ruisseaux pour l'arrosage de leurs terres, sans payer aucun introge, (taxe) redevance ou service audit seigneur Dauphin..."

**Doc. 2. La révolte des hommes et femmes de corps du Chapitre de Laon.**

**Extrait d'une lettre de rémission de Philippe VI, délivrée en mai 1338<sup>2</sup>.**

(En 1338, les habitants de 24 villages, hommes et femmes de corps du chapitre de Laon)

"...avaient noué entre eux des conspirations et des alliances, sur leur foi et par leurs serments, pour résister et s'opposer aux dits doyen et chapitre afin que ces derniers ne puissent pas lever sur eux les tailles, ainsi que les autres impôts qui leur sont dus..."

Néanmoins ces habitants ont été totalement rebelles et désobéissants envers nos gens et ceux du doyen et chapitre, faisant preuve de leur grande outrecuidance. Ils se rassemblèrent contre eux au son des cloches, ils s'armèrent et les assaillirent, les injurièrent et les pourchassèrent, criant après eux à haute voix : "à mort, à mort, aux meurtriers, aux larrons !", et disant qu'ils n'obéiraient ni à nous ni à nos ordres, qu'ils ne feraient rien pour nous. Ils firent tout leur possible pour retirer à nos gens nos lettres de commission, pour les rompre et les déchirer. Et c'est ce qu'ils auraient fait, et ils auraient mis à mort nos gens, ceux des doyen et chapitre, et tous ceux qui étaient avec eux, s'ils ne s'étaient pas enfuis. Dans l'un des villages, ils brisèrent et mirent en pièces notre sceau qui pendait à nos lettres, avec notre image qui s'y trouvait ...

Finalement, par la délibération d'un bon conseil où figuraient plusieurs chevaliers et notre bailli de Vermandois, avec un grand nombre d'autres personnages, tant nobles que bourgeois, parmi les plus capables du pays, nos conseillers et commissaires, sans faire d'autre enquête et sans prendre plus de temps, afin d'éviter les périls et les haines qui pouvaient s'ensuivre du fait du soulèvement du peuple des habitants qui devait se monter au nombre de 40 000 ou environ, et en vertu du commandement que nous leur avons fait par oral, ils s'occupèrent de juger ceux et celles des coupables qui furent pris, de la manière suivante : ils firent exécuter et mettre à leur dernier tourment (suit la liste de 9 prisonniers); de même ils firent brûler au fer rouge, sur les joues (suit la liste de 6 femmes)".

**Doc. 3. Chronique du Religieux de Saint-Denis : La révolte des Tuchins :**

"Des bandes nombreuses de misérables, qu'on appelait « tuchins », à cause de leur vie désordonnée, avaient tout à coup surgi comme une nuée de vers et s'étaient montrées sur tous les points de la contrée. Laisant là les travaux des métiers et la culture des terres, ils s'étaient réunis et engagés par des serments terribles à ne plus courber la tête sous le poids des subsides".

---

<sup>1</sup> Vivier Nadine. *La « république des escartons », entre Briançonnais et Piémont (1343-1789)*. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 114, N°240, 2002.

*Le Briançonnais rural au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*. L'Harmattan, 1992

<sup>2</sup> Gislain Brunel : *Archives de la révolte et lettres de rémission : des serfs du Laonnois (1338) aux Jacques de Picardie (1358)*. In *La jacquerie entre mémoire et oubli*, sous la direction de Pierre Rigault et Patrick Toussaint. Encreage. 2012